aux Sources de la Drôme

Pays Diois

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



Charte pour un service public de l'eau de proximité et de qualité, dans le Diois

Historique de la coopération autour de l'eau dans le Diois

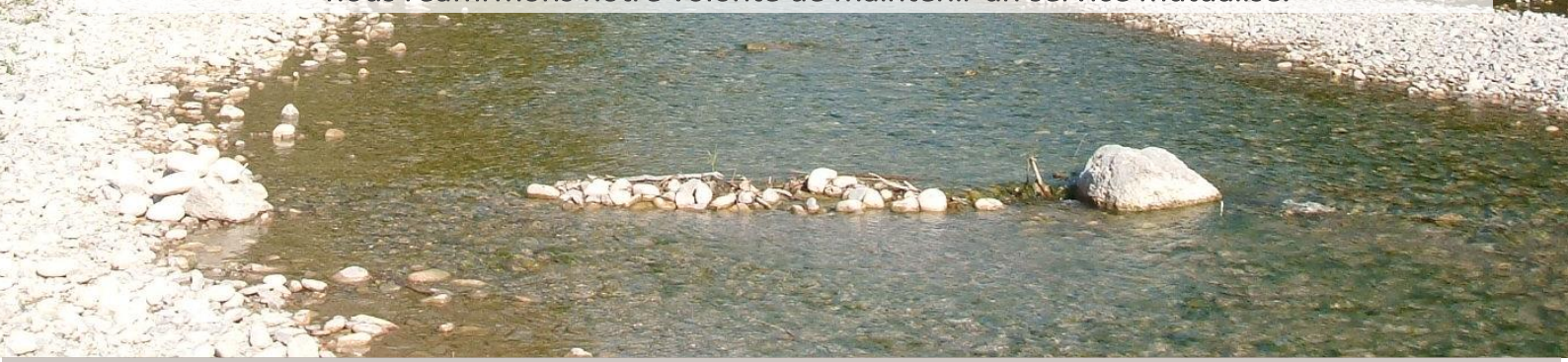
Depuis 2016, nous, élus communaux et intercommunaux, avons commencé à travailler ensemble suite à l'obligation de transférer les compétences eau et assainissement à la Communauté des communes. Nous étions unanimement défavorables à ce transfert mais reconnaissions tous l'intérêt de se doter d'un service mutualisé pour aider les communes à gérer au mieux leurs services.

La création d'un service mutualisé et d'une commission intercommunale a permis de mener deux contrats « de progrès » avec l'Agence de l'eau, le Département, l'Etat, la CCD et 45 services d'eau et d'assainissement.

Les résultats de ces contrats ont démontré notre capacité à coopérer et évoluer ensemble :

- Tous les compteurs nécessaires pour comptabiliser le volume d'eau prélevé sur le milieu, ont été posés.
- Une large majorité de communes se sont lancés dans des schémas directeurs afin de réaliser le diagnostic de leurs réseaux et ouvrages et planifier les travaux les plus prioritaires.
- La majorité de communes ont numérisé leur plan de réseaux afin d'éviter que la connaissance des élus ne se perde avec le temps.
- 10 millions d'euros de travaux ont été lancés pour se mettre en conformité avec la loi, améliorer les rendements de réseaux, réhabiliter des ouvrages vétustes, améliorer le fonctionnement des réseaux…
- Suite à ces travaux et à une meilleure connaissance des volumes prélevés sur le milieu, les communes ont collectivement économisé plus d'un million de m3 d'eau potable entre 2018 et 2024.

En 2025, suite à l'annulation de l'obligation du transfert de compétences, nous réaffirmons notre volonté de maintenir un service mutualisé.



Nos valeurs

Nous sommes fermement attachés à la **gestion publique des services**, garante de l'intérêt général.

Nous sommes les héritiers d'une longue histoire **d'engagement au service de la gestion de l'eau**. En effet, les services actuels fonctionnent en grande partie grâce au bénévolat des élus. Nous pensons que **ce « circuit court » entre la ressource et l'abonné** est une force pour le territoire.

Mais nous savons ce système fragile, nous avons conscience que le monde change et que des enjeux nouveaux pèsent sur les services d'eau potable (changement climatique, cadre réglementaire renforcé…).

Pour convaincre nos successeurs et nos partenaires de l'intérêt de la gestion publique, nous devons **apporter du soutien aux bénévoles en charge des services d'eau**.

C'est pourquoi nous nous dotons de service mutualisé et nous engageons collectivement dans une charte d'amélioration de nos services.



46 régies d'eau potable
(45 communes et 1 syndicat de 3 communes)
123 sources, 100 réseaux et 490 km de réseau d'eau potable **pour seulement 9 600 abonnés**



34 régies communales d'assainissement collectif pour 6800 abonnés
49 stations d'épuration

Objectifs du service

La commune reste entièrement responsable de sa compétence.

Le service mutualisé est un outil permettant de les accompagner pour atteindre les objectifs affichés dans la charte, notamment les exigences de l'Etat :

- Avoir une stratégie commune définie dans la présente charte
- Répondre aux exigences de plus en plus nombreuses (qualité d'eau, économies d'eau, anticipation et gestion de crise, devoir d'information, complexité administrative, refus de permis…)
- Relever ensemble des enjeux importants (changement climatique, diminution de la ressource, exigences accrues…)
- Ne pas perdre le travail commun depuis 2016
- Soutenir des services communaux basés en grande partie sur du bénévolat et faciliter la transmission de la connaissance au mandat suivant
- Porter un contrat avec l'Agence de l'eau (voix commune et garanties de financement)
- Avoir une vision de l'ensemble des enjeux eau sur le territoire Diois et en suivre l'évolution



VOLUMES - Connaître l'utilisation de sa ressource et l'économiser

- Répondre collectivement aux enjeux du Projet Territorial de Gestion de l'Eau (atteinte des volumes prélevables)
- Compter ce que l'on produit, ce que l'on facture aux abonnés, ce que l'on consomme sans le facturer (fontaines, bâtiments communaux)
- Avoir des compteurs généraux conformes (déclarés à l'Agence de l'eau) et les relever mensuellement
- Avoir des compteurs sur toutes les consommations, y compris les fontaines, et les relever en moins d'un mois, à date fixe.
- *Distinguer les consommations touristiques et agricoles qui sont sur le réseau d'eau potable*
- *Suivre les débits des captages, notamment à l'étiage*

QUALITE / SECURITE - Sécuriser sa source et distribuer une eau de qualité



- Posséder sa source pour l'avenir (acquisition du périmètre de protection immédiat des captages)
- La déclarer d'utilité publique
- La protéger (réalisation des travaux de protection, clôtures…)
- *Acquérir le foncier des réservoirs, stations d'épuration, brise-charge, traitement, poste de relevage…)*
- Mener un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux, en commun, pour mieux répondre aux risques qui pèsent sur les ressources et sur les infrastructures.



CONNAISSANCE - Connaître ses réseaux et pouvoir transmettre à l'avenir

- Avoir des plans justes et faciles à transmettre (numérisation des plans sous Système d'Information Géographique intercommunal) et les mettre à jour régulièrement (eau potable et eaux usées)
- Retrouver facilement ses équipements (carnet de vannage)
- Noter et transmettre toutes les interventions faites sur les réseaux (carnet de suivi)
- Réaliser un schéma directeur
- *Retrouver facilement ses compteurs et leurs caractéristiques, via un carnet de compteur*

ASSAINISSEMENT



- Avoir un zonage d'assainissement récent, approuvé et mis en application
- Avoir clarifié la situation de tous les logements (assainissement individuel ou collectif)
- Mettre en conformité les systèmes d'assainissement collectif



BUDGET

- Avoir un budget respectant les principes de la comptabilité publique et le cadre réglementaire des services d'eau et d'assainissement : réel, sincère et équilibré (mise en place d'une comptabilité analytique)
- Mieux connaître les coûts réels des services d'eau et d'assainissement
- Avoir un tarif au m3 (condition pour obtenir les aides)

Nos engagements

Les communes s'engagent à :

- Participer financièrement au service mutualisé
- Participer aux échanges de la commission
- Mettre en place les ambitions définies ensemble par la charte (niveau d'équipement et bonnes pratiques d'exploitations)
- Faire le lien avec les agents communaux
- Transmettre des données à la CCD pour conserver la connaissance et une analyse à l'échelle du territoire
- Réaliser les opérations affichées au contrat Eau et Climat 2026-2028
- Respecter les critères d'éligibilité aux aides

La communauté des communes s'engage à :

- Porter le service mutualisé
- Animer la commission intercommunale de l'eau
- Accompagner les communes dans leur amélioration et l'atteinte des objectifs de la charte
- Aider les communes à conserver la connaissance
- Etre l'interlocutrice des partenaires, défendre les communes et porter leur voix.
- Relayer les informations auprès des communes
- Porter le contrat avec l'Agence de l'eau et le Département avec le pilotage d'une stratégie commune.





Nous savons maintenant que nous allons vers une diminution de la ressource en eau. Les alertes sécheresse que nous vivons chaque été depuis de nombreuses années nous donnent à réfléchir et nous amène à nous interroger sur les moyens de faire avec moins d'eau : dans nos usages quotidiens ou dans nos projets de développement, notamment dans la planification du territoire.

Nos manières de faire (arroser, laisser couler, usages récréatifs…) viennent parfois d'une époque où l'eau était abondante. Mais les changements d'habitudes et d'usages ne sont pas toujours faciles à mettre en place !

Si l'on prend l'exemple de la gestion des ordures ménagères, nous voyons bien que nous avons changé de pratiques : 40 ans auparavant, jeter une poubelle dans un ravin dédié ne choquait pas. Aujourd'hui, la limitation des déchets et leur tri est devenu une évidence pour chacun-chacune.

Les communes ont déjà amorcé des changements, notamment en travaillant ensemble. Cela est particulièrement criant dans les communes où la ressource est limitée par rapport aux besoins des habitants. A Bellegarde-en-Diois par exemple, le débit de la source à l'étiage descend jusqu'à 4l/minute pour 34 abonnés ! Les habitants sont sensibilisés et, dans des conditions de sécheresse importante comme l'été 2022, les consommations des abonnés, que nous suivons attentivement, ont drastiquement baissé.

Aujourd'hui, **nous avons une responsabilité morale** *à nous préparer à un changement. Il ne s'agit pas de débattre des chiffres ou de comparer les usages, il nous faut, tous et toutes, se rappeler du luxe que nous avons d'avoir de l'eau au robinet et de réaliser ce que cela représente.*

Et, même si cela est souvent difficile à faire, il nous faut également connaître le coût réel de cette eau. **Bien entendu, l'eau est « gratuite » mais les tuyaux ne le sont pas !** *Cela représente des coûts importants de gérer un service pour approvisionner chaque habitant et notre responsabilité est de le connaître.*

C'est aussi pour ces raisons que nous avons créé cette charte et ce service mutualisé.

Pascal BAUDIN
Vice-Président en charge de l'eau….
« sous toutes ces formes »
(eau potable, rivière, eaux usées, en assainissement collectif ou individuel)



Contact :
Emilie Belmont, service eau-assainissement
eau-assainissement@paysdiois.fr – 0 75 22 47 91